

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, M. REIG, M. CUBELES, Mme VIARGUES, Mme BARBANCE, Mme SALVANS, M. FAYE, Mme CASSAN, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. ESCAICH, Mme MOREAU, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

PROCURATIONS : Mme RIBET à Mme FRAPPIER; M. REIZ à M. REIG ; Mme FLORES à M. RODRIGUES ; Mme CHOUJAA à M. CASSIGNOL ; M. VIVES à M. FAYE; M. CAYUELA à M. BAYONNE ; M. DALMAS à M. VIVANT

ABSENTS : Mme GRENTE, M. ROSELLO, Mme LACROIX

1- FINANCES

• Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le maire expose dans une première partie les apports de la loi de finances pour 2017. Il s'agit des données nationales essentielles à la construction du budget de l'Etat pour 2017 et au calcul des dotations et de la fiscalité, de la continuation du plan d'économies annoncé en 2014 impactant le budget des collectivités locales à travers la contribution au redressement des comptes publics.

Il rappelle au Conseil Municipal les modalités de calcul de la contribution au redressement des comptes publics et les informe qu'en 2017 le bloc communal (communes et EPCI) bénéficie d'un allègement de 50 % de sa contribution par rapport à ce qui était initialement prévu.

Au titre des principales dispositions de la Loi de finances, le Maire informe le conseil municipal de l'abandon de la réforme de la dotation forfaitaire annoncée en 2016 et annonce quelques mesures techniques relatives notamment à la modification du plafond de l'écrêtement de la dotation forfaitaire sous condition de potentiel fiscal, à la baisse des compensations fiscales qui servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée DGF de près de 69 % et à la reconduction du fonds de soutien à l'investissement local créé en 2016, dotés de crédits légèrement abondés (de 1 Md'€ en 2016 à 1.2 Md'€ en 2017).

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la péréquation dite verticale, les dotations d'aménagement, Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale, sont dotées de crédits supplémentaires, 180 millions d'€ chacune, crédits supplémentaires ponctionnés sur la dotation forfaitaire des communes les plus favorisées (écrêtement).

En ce qui concerne la péréquation horizontale, le montant global du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) est maintenu en 2017 à 1 milliard d'€ comme en 2016. Il n'atteindra 2 % des recettes des communes et EPCI qu'à compter de 2018. Cependant le montant de la contribution communale au FPIC devrait encore augmenter en 2017.

S'agissant des dispositions fiscales de la loi de finances, il est précisé qu'à compter de 2018, la loi prévoit les modalités de calcul du coefficient d'actualisation des valeurs locatives foncières des locaux d'habitation. Il sera égal au taux d'inflation réelle constaté l'année précédente et non plus au taux d'inflation prévisionnelle.

Pour mémoire, il est indiqué qu'au 1^{er} janvier 2017, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels entre en vigueur.

Enfin, en matière d'imposition des indemnités perçues par les élus locaux, la retenue à la source des indemnités est supprimée à partir du 1er janvier 2017. Les indemnités sont désormais imposées suivant les règles de droit commun applicables aux traitements et salaires en prévision de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2018, du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

La deuxième partie de l'exposé est consacrée aux résultats prévisionnels de l'exercice 2016.

➤ Les marges d'épargne. La règle d'équilibre financier est respectée : les produits de fonctionnement couvrent les charges de fonctionnement et l'annuité de la dette. L'épargne nette est positive et permet l'autofinancement des investissements. Son niveau est similaire à celui de 2015 autour de 1 000 000 d'euros.

➤ Les produits de fonctionnement courant progressent de 0.9%.

- Les recettes fiscales augmentent de 0.7% avec une progression variable suivant la nature des recettes et leur importance respective.

Le produit des taxes ménages progresse de 0.6%, les dotations communautaires augmentent de 1.7% et les droits de mutation sont stables.

- En revanche, les dotations de l'Etat sont en baisse de 10.5 % : la dotation forfaitaire est réduite de 12.1% avec une contribution au redressement des comptes public de 108 521 euros (99 059 euros en 2015) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progresse de 13% notamment en raison d'une augmentation de la population.

➤ Les charges de fonctionnement courant diminuent de 0.2 % en 2016

Si les charges de personnel restent quasiment stables à 0.2 %, les charges à caractère général diminuent de 9.2% en raison des économies réalisées par les services, de la révision ou de la non reconduction des contrats.

➤ Les dépenses d'investissement s'élèvent à environ 7 100 000 euros. Elles concernent principalement le financement des travaux et mobiliers des équipements publics sur Andromède (6 400 000 euros), la création d'un terrain synthétique (580 000 euros), la réfection totale de l'aire de jeux du champ de la Molle (38 000 euros), les travaux d'entretien des bâtiments existants (28 000 euros) et les acquisitions de matériels, logiciel et mobiliers (90 000 euros).

⊗ Le financement des investissements est assuré par l'épargne nette dégagée sur les opérations de fonctionnement de l'ordre de 1 000 000 d'euros, les subventions (690 000 euros), des prêts sans intérêts accordés par la CAF et le Conseil Départemental (94 000 euros), le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui s'élève à 473 000 euros. Le solde entre les dépenses et les recettes d'investissement est couvert par un prélèvement sur l'excédent de clôture pour environ 4 850 000 euros.

⊗ L'annuité de la dette s'élève à 45 750€ en 2016.

⊗ L'excédent de clôture devrait se situer à environ 4 600 000 euros à la clôture de l'exercice, ce qui représente en terme de fonds de roulement environ 140 jours.

La troisième partie de l'exposé concerne les prévisions pour 2017.

⊗ Une prévision d'évolution négative des produits de fonctionnement courant à -3,8 %.

- Les bases d'imposition prévisionnelles ne sont pas encore connues mais le produit prévisionnel des trois taxes est estimé, sans augmentation des taux d'imposition, à 1 550 000 € en 2017, soit une augmentation supérieure à celle constatée en 2016 (0.6 %). Il correspond à une augmentation physique des bases estimée à 1.4% pour la taxe d'habitation et 0.8% pour le foncier bâti et au coefficient de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances (0.4 %).

- Les autres recettes fiscales (dotations communautaires, droits de mutation, TLPE) sont globalement stables, elles représentent environ 2 160 000 euros.

- Globalement le montant des dotations de l'Etat devrait diminuer de près de 50 000 euros en 2017 avec une nouvelle ponction sur la dotation forfaitaire au titre du redressement des comptes publics estimée à 54 000 euros (soit deux fois moins que ce qui était prévu à l'origine), compensée en partie par une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale.

- Les autres produits, produits des services et produits de gestion, sont stables. Ils représentent environ 800 000 euros.

⊗ Une prévision d'évolution des charges de fonctionnement courant à 4,7 %.

- Cette évolution est due à l'application des mesures décidées au plan national sur les charges de personnel (PPCR : protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations, modification du régime indemnitaire notamment), à l'accroissement des charges à caractère général (nouveaux équipements publics), à l'évolution des charges de gestion courante en raison de la comptabilisation en année pleine de la participation financière de la commune au contrat de délégation de service public.

- Au titre des atténuations de produits, le montant de la contribution de Beauzelle au FPIC devrait encore croître en 2017. Elle est estimée à 38 000 euros (31 000 en 2016). Par ailleurs, la commune n'ayant pas encore atteint le taux de 25 % de logements sociaux, un prélèvement au titre de la loi SRU est prévu à hauteur de 33 000 euros. Pour mémoire, Beauzelle était dispensée de ce prélèvement depuis 3 ans après avoir fait valoir auprès des services de l'Etat le montant des terrains cédés à des bailleurs sociaux.

✎ Les restes à réaliser en investissement à reprendre au BP 2017 s'élèvent en dépenses à 609 000 € et en recettes à 709 000 euros.

✎ Les dépenses d'équipement se décomposent en deux parties.

- Les opérations qui concernent d'une part les études et travaux de rénovation du groupe scolaire des chênes écoreuils et d'autre part, des opérations nouvelles pour un montant de l'ordre de 250 000 euros (City stade, jardins familiaux).

- Les enveloppes de crédits nécessaires aux acquisitions de mobiliers et matériels (60 000 euros) et aux travaux d'entretien de bâtiments (50 000 euros).

✎ Les recettes d'investissement comprennent des subventions, le FCTVA. Le besoin de financement de ces investissements sera couvert en partie par un emprunt pour un montant de 500 000 euros et par l'excédent de clôture.

Enfin, la dernière partie est consacrée à la présentation d'éléments de programmation pluriannuelle (2016-2018) après rappel des objectifs poursuivis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) prend acte des orientations budgétaires 2017 pour la commune.

2- INTERCOMMUNALITE

- **Gestion du stationnement par Toulouse Métropole de Toulouse : rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix) le Conseil Municipal décide de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives portant sur la gestion du stationnement par la métropole de Toulouse au titre des exercices 2010 et suivants.

3- TRAVAUX

- **Rénovation de l'éclairage public rues des Bleuets et des Roses**

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (26 voix) approuve la rénovation de l'éclairage public rue des bleuets et des roses.